

RÉAL RÉSIDE AUX ÎLES-DE-LA MADELEINE ET VEUT SAVOIR S'IL EST ADMISSIBLE FINANCIÈREMENT À L'AIDE JURIDIQUE

Réal réside aux Îles-de-la-Madeleine depuis bientôt 10 ans et il désire obtenir la garde de son fils Michel, âgé de 10 ans, qui vit avec lui.

Les revenus annuels bruts de Réal s'élèvent à 32 050 \$. Il possède en banque une somme de 5 000 \$.

Il se demande s'il est admissible financièrement à l'aide juridique.

À compter du 13 septembre 2018, les Îles-de-la-Madeleine seront considérées comme étant une région éloignée au sens de la *Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques*. Ainsi, les Madelinots et Madeliniennes pourront désormais bénéficier d'une majoration de 20 % des seuils d'admissibilité financière aux services d'aide juridique.

Pour obtenir l'aide juridique **gratuite**, Réal et son fils doivent respecter les **trois** conditions suivantes :

- 1- Barème des revenus annuels (bruts) :
Les revenus bruts ne doivent pas excéder pour
Un adulte et un enfant: 32 064 \$
- 2- Barème des biens :
La valeur des biens ne doit pas excéder,
90 000 \$ si propriétaire de la résidence
47 500 \$ si non-propriétaire de la résidence
- 3- Barème des liquidités :
La valeur des liquidités ne doit pas excéder,
5 000 \$ pour une famille
2 500 \$ pour une personne seule

En se référant au barème d'aide juridique ci-dessous pour les régions éloignées, Réal est donc admissible à l'aide juridique **gratuite** puisque ses revenus sont inférieurs à 32 064 \$.

Catégorie de requérant	Niveau annuel maximal
Personne seule	26 208 \$
Famille formée :	
-un adulte et un enfant	32 064 \$
-un adulte et deux enfants ou plus	34 230 \$
-conjoints sans enfants	36 473 \$
-conjoints avec un enfant	40 809 \$
-conjoints avec deux enfants ou plus	42 976 \$

Texte de
M^e Richard La Charité
Commission des services
juridiques

Pour nous joindre

Centre communautaire
juridique du Bas St-Laurent-
Gaspésie
320, rue Saint-Germain Est
Bureau 601
Rimouski (Québec)
G5L 1C2

Téléphone : 418 722-4422
Télécopieur : 418 723-2434

www.aidejuridiquebslg.ca

www.csj.qc.ca

* Les renseignements fournis dans le présent document ne constituent pas une interprétation juridique.

L'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.



**RÉAL RÉSIDE AUX ÎLES-DE-LA MADELEINE
ET VEUT SAVOIR S'IL EST ADMISSIBLE FINANCIÈREMENT
À L'AIDE JURIDIQUE (SUITE)**

Est résident d'une région éloignée le requérant qui, au moment de la présentation de la demande d'aide juridique, réside, ou dans le cas d'une personne morale a son siège, depuis une période d'au moins 6 mois consécutifs, dans l'une des localités de Mistissini, d'Oujé-Bougoumou ou de Waswanipi ou dans une localité située, soit dans toute partie du territoire du Québec s'étendant au nord du 51^e degré de latitude, soit dans le territoire de la Côte-Nord s'étendant à l'est d'Havre-St-Pierre jusqu'à la limite est du Québec, y compris l'île d'Anticosti, soit, depuis le 13 septembre 2018, dans l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine.

N'hésitez pas à faire évaluer votre admissibilité à l'aide juridique en prenant un rendez-vous dans l'un des bureaux d'aide juridique situés près de chez vous.

Pour obtenir les coordonnées de votre bureau, nous vous invitons à consulter notre site Internet au www.csj.qc.ca.

Texte de
M^e Richard La Charité
Commission des services
juridiques

Pour nous joindre

Centre communautaire
juridique du Bas St-Laurent-
Gaspésie
320, rue Saint-Germain Est
Bureau 601
Rimouski (Québec)
G5L 1C2

Téléphone : 418 722-4422
Télécopieur : 418 723-2434

www.aidejuridiquebslg.ca

www.csj.qc.ca

* Les renseignements fournis dans le présent document ne constituent pas une interprétation juridique.

L'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.